



Dossier du BHI N° S1/5000

**LETTRE CIRCULAIRE 45/2014**  
**16 juin 2014**

**DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
CAPITAINES DE PORT (IHMA) ET DE L'INSTITUT D'INGENIERIE, DE SCIENCE ET DE  
TECHNOLOGIE MARINES (IMarEST) EN VUE D'OBTENIR LE STATUT  
D'OBSERVATEUR EN TANT QU'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES**

Référence : Résolution de l'OHI 5/1957 telle qu'amendée – *Relations de l'OHI avec les autres organisations.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le comité de direction a reçu des demandes d'accréditation de l'association internationale des capitaines de ports (IHMA) et de l'institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST), en vue d'obtenir le statut d'observateur en tant qu'organisations internationales non gouvernementales (OING). Le comité de direction a examiné les demandes et il estime que les deux organisations remplissent les conditions d'accréditation en tant qu'OING contenues dans la résolution de l'OHI 5/1957, telle qu'amendée.

2. IHMA

L'IHMA est un organe professionnel à but non lucratif qui réunit les capitaines de ports du monde entier. L'association compte 200 membres de 40 pays différents. Elle a pour objet la promotion d'une conduite sûre, efficace et saine du point de vue environnemental des opérations maritimes dans les eaux portuaires. L'IHMA jouit du statut d'observateur auprès de l'organisation maritime internationale (OMI) et a déjà signé des protocoles d'accord (MOU) avec l'association de signalisation maritime (AISM), l'association internationale des pilotes maritimes (IMPA) et le *Nautical Institute*, favorisant de ce fait une coopération active et des échanges collaboratifs ainsi que des contributions aux travaux de ces organisations. On peut trouver de plus amples informations sur l'IHMA à l'adresse suivante : [www.harbourmaster.org](http://www.harbourmaster.org).

3. IMarEST

L'IMarEST est une association internationale regroupant les professionnels du domaine maritime œuvrant dans les sphères de l'ingénierie, de la science ou de la technologie marines. C'est l'organisation maritime la plus importante dans le domaine avec des adhérents dans plus de 100 pays. IMarEST possède de nombreuses divisions et branches dans le monde entier. Il jouit du statut d'observateur à l'OMI et d'un statut consultatif spécial auprès du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La mission de l'IMarEST est d'œuvrer au sein de la communauté maritime mondiale en vue de promouvoir le développement scientifique de l'ingénierie, de la science et de la technologie marines, de fournir des opportunités d'échange d'idées et de pratiques et de promouvoir le statut, les normes et les connaissances des professionnels du secteur maritime dans le monde. L'IMarEST compte, parmi ses membres, de nombreux hydrographes et il fournit des évaluations indépendantes de l'expérience des hydrographes *via* ses registres de technologues professionnels et *via* son homologation de divers cours d'enseignement et de formation. On peut trouver de plus amples informations sur IMarEST à l'adresse suivante : [www.imarest.org](http://www.imarest.org).

4. Le comité de direction est convaincu que l'IHMA et l'IMarEST sauront contribuer de façon positive aux travaux de l'OHI, particulièrement en offrant des opportunités d'échanges, de retour d'expérience et de contributions à titre d'experts dans des secteurs des parties prenantes à l'OHI qui ne sont actuellement pas représentés à l'OHI.

5. Les Etats membres sont invités à examiner ces deux demandes d'accréditation au titre d'OING et à soumettre leurs objections ou commentaires éventuels avant le **8 août 2014**. Le comité de direction informera ultérieurement l'IHMA et l'IMarEST des résultats de la consultation des Etats membres de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a stylized flourish at the end.

Robert WARD  
Président